


DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE

ENERGIES RENOUVELABLES

A Monsieur le Président du Conseil Général

Demandeur :	
Mme, Mle, M. :
Adresse :
Commune :
	
Adresse du projet :
Canton :
Téléphone de la personne à contacter :
Mail :
Fax :

<u>Réservé à l'administration :</u>
A.R. du :
Dossier complet le :
Transmis au service instructeur :

Service Logement Social -
Habitat Privé
Conseil Général de la Corrèze
9, rue René et Émile Fage
B. P. 199
19 005 TULLE Cedex

Téléphone :
05 55 93 74 07
05 55 93 71 40
05 55 93 76 48
05 55 93 75 60
Mail : habitat@cg19.fr

COMPOSITION DU DOSSIER

PAGE N°	DOSSIER ADMINISTRATIF A remplir	
1	Demande de Subvention Départementale	
2	Composition du Dossier	
3/4	Fiche de renseignements	
5	Attestation du fournisseur agrée Qualibois pour les installations bois-énergie	
6	Engagement de location ou d'occupation	
7/8	Règlement d'attribution de l'aide départementale	
Acte d'engagement joint	L'engagement à adhérer à l'Observatoire Départemental du Logement	
DOSSIER TECHNIQUE Pièces à joindre au dossier		Joints
	Plan de situation (relevé cadastral)	<input type="checkbox"/>
	Plan détaillé des travaux	<input type="checkbox"/>
	Devis descriptif, quantitatif et estimatif des travaux spécifiques	<input type="checkbox"/>
	Copie de la déclaration préalable de travaux ou du permis de construire	<input type="checkbox"/>
	Relevé d'Identité Bancaire ou Postal	<input type="checkbox"/>

IMPORTANT

L'opération faisant l'objet de votre demande ne devra pas être engagée avant que vous ayez reçu notification de l'arrêté attributif de la subvention destinée à son financement.

Direction de l'Insertion
et du Logement

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

LE DEMANDEUR

NOM et Prénoms :

Propriétaire occupant

Propriétaire bailleur

LE PROJET ENERGIES RENOUVELABLES

☞ Bâti concerné :

Adresse :
.....

Affectation à titre de résidence principale OUI NON

Logement existant Construction neuve

☞ Nature du chauffage existant :

Aucun Gaz Fuel Bois Électricité Autre :

Conservez-vous ce mode de chauffage ? OUI NON

☞ Nature des travaux :

Pompe à chaleur géothermale : à capteur vertical à capteur horizontal

Chauffe eau solaire individuel

Bois énergie (préciser) : Poêle à bois Chaudière

Chauffage principal et/ou Production eau chaude

Label "Flamme Verte" et/ou Norme (NF) :

☞ Plan de financement :

Fonds propres / Apport personnel

Emprunts

☞ Subventions :

Organismes financeurs	Subventions estimées	Subventions allouées	Dates d'octroi

Direction de l'Insertion
et du Logement

Nature des travaux et équipements par logement créé	Coût H. T. / Logement à justifier par devis détaillé à joindre au dossier
TOTAL :	

Important : le devis DOIT indiquer le label ou la norme du matériel installé afin de justifier des critères et niveaux de performance par rapport aux travaux éligibles à la subvention départementale.

☞ Calendrier prévisionnel d'exécution des travaux ou de réalisation des équipements :

Date prévisionnelle de début :

Date prévisionnelle de fin :

Direction de l'Insertion
et du Logement

ATTESTATION DU FOURNISSEUR AGREE QUALIBOIS POUR LES INSTALLATIONS BOIS - ENERGIE

Caractéristiques de l'installation :

Type de matériel installé :

Marque du matériel :

Référence du matériel (label, NF, ...) :

Puissance du matériel :

Montant total des travaux : € HT

Entreprise réalisant les travaux ou cachet :

Nom de l'entreprise :

Numéro d'agrément QUALIBOIS :

Adresse :

.....

Téléphone : Courriel :

certifie sur l'honneur que les travaux décrits dans le devis pour :

Nom du demandeur :

Adresse du demandeur :

.....

Adresse du chantier (si différente) :

répondent aux critères et niveaux de performance listés ci-dessous :

• Chaudières ou poêles à bois (inserts exclus) labellisé :

"Flamme Verte" et / ou

NF EN 13 240

NF EN 13 229

NF EN 35 376

NF EN 14 785

EN 15250

NF EN 12 815

NFD 32 301

NF EN 303.5

EN 12 809

Fait à

Le / /

Signature et cachet de l'entreprise

Direction de l'Insertion
et du Logement

PROPRIETAIRE BAILLEUR
ENGAGEMENT DE LOCATION

Je soussigné(e).....
(représentant la commune de

propriétaire bailleur,

domicilié(e)
.....

➤ m'engage à pratiquer un loyer conventionné pendant 9 ans à compter de la date de l'arrêté de subvention pour la location du logement situé :

.....
19

qui a bénéficié d'une aide départementale à l'habitat.

Je suis informé(e) que le non respect de cette condition entraîne de plein droit l'annulation de la subvention attribuée.

Fait à,
Le / /

Signature du demandeur

PROPRIETAIRE OCCUPANT
ENGAGEMENT D'OCCUPATION

Je soussigné(e).....
propriétaire occupant,

domicilié(e)
.....

➤ m'engage à occuper pendant 5 ans, à compter de la date de l'arrêté de subvention le logement situé :

.....
19

qui a bénéficié d'une aide départementale à l'habitat.

Je suis informé(e) que le non respect de cette condition entraîne de plein droit l'annulation de la subvention attribuée.

Fait à,
Le / /

Signature du demandeur

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE L'AIDE DEPARTEMENTALE ENERGIES RENOUVELABLES

Contribuer à la lutte contre l'effet de serre, agir pour réduire la consommation des énergies dites "non-renouvelables", optimiser les ressources énergétiques locales

■ Bénéficiaires

Sur l'ensemble du département :

- Propriétaires privés occupants ou bailleurs

■ Conditions à remplir

■ Type de travaux éligibles:

- Poêle et chaudière utilisant le bois énergie installé par des **professionnels agréés Qualibois** exclusivement :

Matériel labellisé "Flamme Verte" et / ou NF EN 13 240 ; NF EN 13 229 ; NF EN 35 376 ; NF EN 14 785 ou EN 15250 ; NF EN 12 815 ou NFD 32 30 ; NF EN 303.5 ; EN 12 809

- *Exclusion des inserts*

- *Chauffage principal du logement*

- *Contrôle préalable réalisé par un technicien pour vérification de l'éligibilité de la demande*

- Chauffe-eau solaire

- Pompe à chaleur géothermale

- Travaux réalisés par des professionnels exclusivement (fourniture et pose)

- Logement affecté exclusivement à la *résidence principale*

- Logements existants et constructions neuves

- Propriétaires occupants: engagement d'occupation pendant 5 ans

- Propriétaires bailleurs: inscription à l'Observatoire Départemental du Logement

■ Subventions

- **Dépense subventionnable** : Montant des travaux H.T.

■ Subvention : Aide forfaitaire

- Poêle bois	: 400 €
- Chauffe-eau solaire	: 700 €
- Chaudière bois	: 700 €
- Géothermie à capteur horizontal	: 1 000 €
- Géothermie à capteur vertical	: 1 500 €

Une seule aide par logement sur 5 ans, non cumulable avec une autre aide départementale à l'habitat

■ Procédures

Contenu du dossier :

■ Dossier administratif

- Formulaire de demande de subvention départementale
- Pour un *propriétaire bailleur*, son engagement à adhérer à l'Observatoire Départemental du Logement
- Pour un *propriétaire occupant*, son engagement à occuper son logement pendant 5 ans

■ Dossier technique

- Le plan de situation
- Le plan détaillé des travaux
- Le devis descriptif, quantitatif et estimatif détaillé des travaux
- Les autorisations préalables requises par la réglementation en vigueur (déclaration préalable de travaux ou permis de construire)
- Le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux (date de mise en chantier et d'achèvement)

Dépôt du dossier de demande de subvention :

Les demandes de subvention peuvent être déposées à n'importe quelle période de l'année.

■ Principe d'attribution

- Les subventions sont programmées par la Commission Permanente du Conseil Général :
- après instruction technique et administrative des dossiers de demande de subvention,
- dans la limite de l'autorisation de programme votée par le Conseil Général pour leur attribution.

■ Conditions de versement

- Le bénéficiaire de la subvention devra respecter les obligations prescrites par l'arrêté de subvention
- Le versement de la subvention fera l'objet d'une demande du bénéficiaire accompagnée des factures acquittées des professionnels attestant des dépenses réalisées H.T. et T.T.C. pour l'opération subventionnée
- Avant tout versement de la subvention du Conseil Général, le service de contrôle vérifiera la matérialité des travaux,
- La subvention fera l'objet d'un seul versement,
- Le montant total de la subvention versée sera au plus égal à la subvention attribuée.

L'opération subventionnée ne doit recevoir un début d'exécution que postérieurement à la date de la décision départementale attributive de la subvention destinée à sa réalisation

Déchéance quadriennale :

En l'absence de présentation de la demande de versement dans les quatre ans suivant la date de l'arrêté attributif, la subvention non versée sera caduque.

CONTACT :

Les dossiers de demande de subvention doivent être adressés à :
Monsieur le Président du Conseil Général
Direction de l'Insertion et du Logement
Service Logement Social – Habitat privé
05 55 93 74 07
05 55 93 71 40
05 55 93 76 48
05 55 93 75 60

Avril 2010